

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 04/04/2023

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 09

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Compte Administratif Exercice 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grand-Charmont s'est réuni en session ordinaire ce jour 11 avril 2023 sous la présidence de M MUNNIER Jean-Paul.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le Conseil d'Administration a délibéré hors présence de l'ordonnateur, sur le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Article 1 : Il lui donne acte de la présentation faite du compte administratif comme suit :

- Dépenses : 247 384,39 €
- Recettes : 250 119,96 €
- Résultat de l'exercice : 2 735,57 €

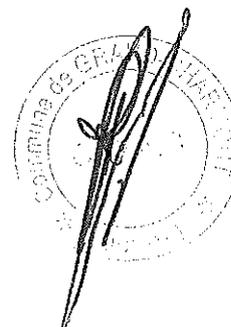
Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Article 3 : Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
SOUS-PRÉFECTURE
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

18 AVR. 2023
Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS
MONTBELIARD



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :